

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

81ème ANNEE.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC — 4 Septembre 1873.

No. 39



La Gazette de Joliette.

Journal Politique et Commercial.

IMPRIME ET PUBLIE PAR

A. FONTAINE.

Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine.

Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour le Canada, — DEUX PIASTRES PAR AN.
Pour les États-Unis, — DEUX PIASTRES ET DEUX
CENTS (argent du Canada) OU TROIS PIASTRES EN
GREENBACKS.

Invariablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous 1ère insertion 50 cts
2 cts. pour chaque insertion subséquente.

Au-delà de dix lignes 8 cts. par ligne pour la
première insertion, et 2 cts. par ligne pour
chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui
sont publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins
de 6 mois.

Il faudra donner au moins un mois d'avance pour
discontinuer un abonnement.

Toutes lettres, communications, etc., devront
être adressées franches de port à A. Fontaine.

A. FONTAINE,

AVOCAT.

Rue Notre-Dame.

JOLIETTE.

JOSEPH MARTEL,

AVOCAT.

RUE ST. PIERRE,

JOLIETTE.

M. Martel se charge de toutes collections, et
est assuré des services d'un huissier collec-
teur.

Joliette, 24 Février 1873.

OLIVIER, BABY & McCONVILLE,

AVOCATS.

Chez des Rues St. Viateur et Ste. Marie

JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et
L'Assomption.

Joliette 1 Avril, 1866

J. S. RIVEST,

NOTAIRE.

(BUREAU DE FEU EUG. ARCHAMBAULT, N.P.)

RUE DU PORTAGE,

L'ASSOMPTION.

J. I. TARTE,

NOTAIRE.

(Bureau de L'Hon. Ls. Archambault.)

L'ASSOMPTION.

J. B. CHEVIGNY,

NOTAIRE.

BUREAU: Chez L. Desaulniers,

NOTAIRE.

JOLIETTE.

DR. F. X. COTE

RUE ST. PAUL
JOLIETTE.

Visible à toute heure.

Joliette, 11 Avril, 1866.

NARCISSE MARTEL
HUISSIER

De la cour Supérieure

Feuilleton.

UN SACRIFICE.

I

(Suite.)

Elle prit la main de Max Rapelings et balbutia, profondément émue :

— Ah ! que je suis contente ! C'est étrange, étrange ! Ce qui m'arrive maintenant, je l'ai demandé au Ciel dans mes prières depuis hier.

— Calmez-vous, mademoiselle interrompit Max Rapelings d'un ton sérieux ; votre oncle m'a dit que vous vous sentiez de nouveau malade.

— Oui, malade, desolée, malheureuse, répondit-elle ; mais votre arrivée seule docteur, me rend la force et le courage.

— Voyez-vous bien, monsieur Halewyn, que vous vous êtes trompé ! dit Max Rapelings. Mademoiselle n'est pas malade du tout.

— Elle me stupéfie, dit le vieillard. Ah ! Florence, tu m'as donc trompé ? Pourquoi m'effrayes-tu, hélas ! par cette feinte aggravation de ton mal ?

La jeune fille regarda son oncle avec surprise comme si elle ne comprenait pas le sens de son reproche.

— Une feinte aggravation de son mal ! répéta-t-elle. Moi, vous tromper, mon cher oncle ! non, non, j'étais bien malade, très-malade, je vous assure, et je souffrais beaucoup. Mais à présent l'arrivée de mon bon docteur... Peut-être me trompé-je moi-même, peut-être n'y a-t-il rien de changé dans mon triste état ; mais il me semble que la confiance m'est revenue et que je m'éveille à une vie nouvelle. C'est pas ma faute ; je ne comprends pas, mais je n'en remercie pas moins le bon Dieu pour la douce consolation qu'il envoie à une pauvre malade.

Max Rapelings prit une chaise et s'assit à côté de Florence ; il lui tâta le pouls et se mit à l'interroger sur son indisposition de la veille. Son ami prit également place devant la table. Tous deux rivalisèrent d'éloquence et de persuasion pour convaincre la jeune fille qu'elle avait tort de se laisser abattre, et qu'elle guerirait infailliblement. Ils lui promirent une longue et heureuse vie, lui répétèrent toutes les assurances qu'il lui avaient déjà données à Herzogswyl ; en un mot, ils la consolèrent si bien que Florence ne voulut plus entendre parler de sa maladie, et qu'elle donna elle-même un autre cours à la conversation. Elle pria Herman de lui tenir le lever du soleil, tel qu'il l'avait vu sur la pointe du Rhigi.

Le jeune avocat épancha dans cette narration, non-seulement tout l'enthousiasme de son admiration, mais aussi l'immense joie qui le transportait. Il prêta au soleil un éclat merveilleux, à la nature des beautés infinies ; et, pendant un quart d'heure, il tint la jeune fille ravie, suspendue à ses lèvres, comme si sa parole eût été la musique la plus douce et la délicieuse.

Lorsque cette description fut terminée, et que les jeunes gens eurent échangé encore quelques réflexions sur ce sujet, on leur demanda par quel hasard ils se trouvaient sur le Rhigi ; et, à cette occasion, il fut reconnu unanimement qu'ils avaient tous été poussés par une attraction secrète et irrésistible vers l'endroit où ils devaient se rencontrer. On causa, s'amusa et l'on rit comme si l'on n'avait jamais pensé au chagrin ni à la maladie.

L'oncle considérait sa nièce avec stupeur et secouait la tête d'un air pensif ; mais il n'en était pas moins satisfait de la voir subitement consolée et de bon cœur.

Le temps se passait ainsi ; on ne songeait pas à se séparer.

Enfin l'oncle dit : — Florence, nous ne pouvons pas trop exiger de la complaisance de ces messieurs. Tu le vois, ils ont leurs alpenstocks avec eux ; ils étaient en route pour descendre la montagne, lorsque le hasard me les fit rencontrer. Souhaitez-leur un bon voyage, et ne les revois pas plus longtemps.

La jeune fille le regarda d'un air inquiet et surpris.

— Docteur, vous me quittez déjà !

dit-elle en soupirant ; et sa physionomie s'attrista tout-à-coup. Oh ! je vous en supplie, ayez pitié de moi, ne partez pas encore !

— Mais, mademoiselle, répondit Max Rapelings, nous ne pouvons pas être domoile sur le Rhigi. Il faut que nous soyons à Fluelen avant le soir. N'avez-vous pas aussi l'intention de descendre jusqu'à Weggis ?

— Sans doute, docteur après le dîner. — Eh bien, puis-je vous ne vous sentez plus malade, préparez-vous à vous mettre en route, nous descendrons la montagne de compagnie.

— Je n'ose pas accepter votre offre gracieuse, dit l'oncle, nous dérangerons votre voyage.

— Ne faites pas attention à cela, monsieur, s'écria Herman ! c'est une faveur pour nous que l'occasion d'être agréable à mademoiselle Florence.

— En bien, soit ; je vous remercie de tout cœur, messieurs ; je vais chercher les porteurs.

A peine M. Halewyn était-il sorti de la salle, que Florence saisit les deux mains de Max Rapelings et leva sur lui ses yeux suppliants.

— J'ai une prière à vous adresser, docteur, dit-elle, m'accorderez-vous ce que je désire ?

Probablement, mademoiselle. Qu'est-ce ?

— Je voudrais rester toujours avec vous et ne plus jamais vous quitter.

Un frémissement courut dans les veines d'Herman, qui regarda la jeune fille d'un air abasourdi.

— Vous comprenez, mademoiselle, que pareille chose est impossible, répondit Max Rapelings, avec un sourire. Chacun de nous a sa route à suivre ici-bas.

— Oui, sans doute, mais pourquoi nous séparer ? Pourquoi me laisseriez-vous aller seule, aussi longtemps que nos chemins suivent la même direction ? Vous allez à Saint-Gothard, nous à Amstegg ; ce village est plus loin que Fluelen sur votre route. Laissez-moi donc aller avec vous.

— N'est-ce que cela, mademoiselle ? s'écria Herman tout joyeux ; votre aimable et charmante société sera un bonheur pour nous.

— En effet, ajouta Max, pourquoi supposez-vous, mademoiselle, que nous ayons l'idée de refuser ?

— Mon oncle m'a déjà grondée parce qu'il se figure que je suis trop indiscret avec vous. Il me reproche d'abuser de votre bonté. Il se défend de vous suivre, de crainte de vous gêner et d'être un obstacle à vos plaisirs. Je vous en prie, docteur, persuadez-le que notre société ne vous est point à charge. Faites-le par pitié pour une malade ; je vous en serai si reconnaissante !

Max Rapelings, étonné, plongea son regard dans les beaux yeux noirs de la jeune fille pour tâcher de pénétrer la cause de cet ardent désir. Elle comprit assurément le sens de ce regard profond, car elle répondit sans hésitation :

— Mon oncle n'y comprend rien non plus. Jusqu'à présent j'avais peur de tous les jeunes gens ; mais de vous ! ah ! je voudrais que vous fussiez deux frères et que je pusse être votre sœur ! Votre gaieté et votre bonne humeur seraient la source inépuisable où je viendrais puiser le courage et l'espérance... — Bah, bah, fiez-vous à moi pour cela, mademoiselle ; je suis votre médecin, et M. Halewyn ne refusera pas de suivre mon conseil. Nous irons ensemble à Amstegg.

Alors je fais encore une plus belle proposition, s'écria Herman. Il y a trop de monde sur le bateau à vapeur ; louons une barque particulière. Nous voguerons tout à fait seuls, sous le clair soleil, bercés sur le beau lac et les yeux fixés sur les merveilles de la nature. Nous nous figurerons que nous sommes à Venise. Oui, quoique je ne sois qu'un mauvais musicien, et que ce soit hasardeux d'oser chanter en présence d'une artiste consommée, je connais un chant de rameurs, une barcarole. Tu sais bien, Max ?

Ma légère gondole,
Sur l'eau, dans la nuit, vole
Vers le pays charmant
Où le bonheur m'attend...

— Allons, deviens-tu fou ? interrompit le jeune médecin ; chanter dans un hôtel ! Tu veux donc qu'on te prenne pour un musicien ambulancier ?

— Ah ! que c'est joli ; que c'est gai ! s'écria Florence les larmes aux yeux. Monsieur Van Borgstal, vous avez une jolie voix de ténor !... que je suis

contente ! Le chant, c'est la fleur de la vie, la voix de l'âme.

— Tout est prêt, messieurs, dit M. Halewyn en rentrant dans la salle. Dans deux ou trois minutes les porteurs seront devant la porte. Florence, va dans ta chambre, ferme ton sac de voyage, et fais-le descendre par le garçon. Nous ne pouvons pas faire attendre longtemps ces messieurs.

La jeune fille, en s'éloignant, jeta encore un regard suppliant au jeune docteur.

Celui-ci se mit immédiatement en devoir de prouver à M. Halewyn que plus qu'il avait comme eux l'intention de se rendre à Fluelen, c'était un heureux hasard qui leur fournissait l'occasion de passer toute cette journée ensemble. L'oncle refusa d'abord, sous prétexte qu'il ne voulait pas les priver de leur liberté. Il comprenait bien leur généreuse intention, mais il se faisait un scrupule d'en abuser. Herman se joignit à son ami pour vaincre la résistance du vieillard et donna surtout pour raison que ce long voyage en compagnie de mademoiselle Florence leur permettrait de lui inspirer une confiance moins sujette à s'ébranler, et de la prémunir contre de nouveaux dégoûtements.

M. Halewyn, qui ne leur avait résisté que par pure politesse, se laissa convaincre sans trop de peine et finit par accepter avec plaisir leur proposition.

Il devaient donc se rendre ensemble à Fluelen et à Amstegg ; puis les jeunes gens disaient adieu à leurs compagnons dans ce dernier village, pour aller passer la nuit à Andermatt, au pied du mont Saint-Gothard.

Quelques minutes plus tard Florence se plaça dans la chaise à porteurs, et toute la société se mit à descendre.

Max Rapelings avait engagé une conversation suivie avec M. Halewyn. Herman marchait le plus souvent à côté de la chaise à porteurs et échangeait avec Florence quelques mots sur le paysage et sur le plaisir qu'ils se promettaient de leur traversée sur le lac des Quatre-Cantons.

Par un sentiment de bienveillance, il n'osait pas rester constamment auprès de la jeune fille ; et pressait le pas en temps pour se rapprocher de M. Halewyn et de Max.

Depuis quelques minutes, il marchait entre les deux groupes et venait de s'arrêter pour attendre les porteurs lorsqu'il vit Florence sauter à bas de sa chaise et venir vers lui.

— Que fais-tu, ma nièce ? tu vas te fatiguer, dit l'oncle, qui s'était retournée par hasard. Nous avons encore près de trois heures à marcher.

Le terrain est uni et la pente presque insensible, mon cher oncle, répondit-elle. Des que je me sentirai fatiguée, je remonterai dans ma chaise.

— Un peu de mouvement fera beaucoup de bien à mademoiselle, dit Max.

— Oui, oui, docteur, ne vous inquiétez pas de moi, continuez votre conversation avec mon oncle. J'ai une question à faire M. Van Borgstal au sujet de sa mère.

Le jeune docteur reprit sa marche et continua à causer avec l'oncle.

— Au sujet de ma mère, mademoiselle ? demanda Herman en réglant son pas sur celui de la jeune fille.

— Oui, monsieur, répondit-elle, c'est une idée qui m'est revenue cent fois à l'esprit depuis hier au soir. Il m'était resté un souvenir très-confus de ma première enfance ; ce souvenir est devenu peu à peu plus clair dans mon esprit. Je me trompe peut-être, mais, je ne sais pourquoi, je me réjouissais en songeant que je connaissais peut-être votre mère.

— J'en serais bien heureux, mademoiselle...

— Mon oncle m'a dit que vous étiez le fils unique de madame Van Borgstal. C'est ce qui m'a fait douter... N'avez-vous pas eu une sœur qui s'appelait Amélie ?

— Ma sœur Amélie vit encore, répondit le jeune homme heureux des paroles de Florence. Ma sœur est mariée et elle habite Bruxelles.

— Ah ! alors je connais votre mère ! N'est-ce pas une grande et belle femme, avec des grands yeux bruns, et un sourire si doux qu'on se sent attiré vers elle par un sentiment de confiance et d'amitié ?

(A Continuer.)

Faits Divers.

SUICIDE.—Un inconnu, évidemment de naissance irlandaise et paraissant âgé d'une cinquantaine d'années, a été trouvé mort inerte après midi dans une chambre de l'hôtel Frankfort, William street, New-York, qu'il occupait depuis l'avant veille. Une bouteille vide étiquetée "chloroforme", Alexander Menzies, chimiste et apothicaire, 637, Huittière avenue" était sur la table de nuit et indiquait que l'inconnu s'était empoisonné. On a trouvé dans son porte-monnaie plus de \$2,000. Il s'est fait inscrire sur le registre de l'hôtel sous le nom de J. Davis. Le corps a été porté à la morgue.

SOREL.—On lit dans la Gazette de Sorel :

La saison de navigation a été tout à fait défavorable, jusqu'ici, aux diverses compagnies de remorqueurs. Plusieurs bateaux à vapeur ont dû, en conséquence, cesser leurs voyages ; un grand nombre de berges sont aussi arrêtées, vu qu'on ne trouve aucun chargement pour les utiliser. On croit que ce revers n'est que temporaire, et que les chances seront meilleures dans quelque temps. Cela est fort à souhaiter, tant pour les Cie. de navigation que pour leurs employés.

—L'échange de cadeaux qui a eu lieu entre le maréchal de MacMahon et le Schah, nous a rappelé, dit un journal français, un trait de politesse orientale qu'on nous a raconté jadis et qui laisse loin derrière lui les sables en diamants entourés de roses.

Le rajah d'un des petits royaumes indiens qui vivent sous le protectorat anglais s'était pris d'une vive admiration pour la civilisation de ses maîtres. Il avait tant bien que mal appris leur langue et rendait souvent visite au vice-roi de l'Inde, à Calcutta.

Un jour que celui-ci le recevait dans son cabinet, le rajah aperçut sur une table un numéro de la Revue d'Edimbourg. Il demanda à l'emporter pour l'apprendre par cœur ; le vice-roi y consentit volontiers. Quelque temps après, le rajah lui rapporta le volume, et l'Anglais lui demanda s'il y avait trouvé quel-que chose d'intéressant.

— Oh ! beaucoup de choses très-curieuses, répondit l'Indien ; mais j'y ai remarqué bien du désoeur.

— Vous m'étonnez. Tenez, le commencement de la phrase que voici parle de la chasse aux orang-outangs, n'est-ce pas ? Tournez la page et lisez la fin : il y est question de Marie Stuart.

Le vice-roi vérifia et ne put retenir un sourire ; les pages n'étaient pas coupées, et son vassal avait lu ainsi tout le volume sans s'en apercevoir.

Un magnifique couteau à papier d'ivoire à manche sculpté était là ; l'Anglais en expliqua l'usage au rajah, qui se récria sur cette invention merveilleuse de l'esprit humain ; mais il s'étonna beaucoup que l'intérieur des pages eût pu être imprimé avant qu'on les eût séparées.

Il sortit tout heureux, jurant qu'il armerait toutes ses troupes de couteaux à papier (l'Anglais ne demandait pas mieux), en emportant celui du vice-roi dont celui-ci lui avait fait cadeau.

Un an s'était passé et l'Anglais ne pensait plus à cette histoire, quand il vit un jour entrer dans la cour de son palais un cortège brillant et pompeux ; au milieu se trouvait le rajah, monté sur un petit éléphant ; du plus loin qu'il aperçut le vice-roi :

— Avez-vous un numéro de la Revue d'Edimbourg non coupé ? lui cria-t-il, jetez-le moi.

L'anglais lui jeta le livre du haut d'une terrasse ; mais l'éléphant l'attrapa au vol avec sa trompe ; puis, la recourbant, il l'approcha délicatement de ses défenses ; O surprise ! l'anglais s'aperçut qu'elles étaient taillées comme son couteau à papier ! Rien n'y manquait, pas même les sculptures du manche !

Avec une incroyable vivacité, l'intelligente bête les fit jouer entre les pages, qui furent coupées en un clin d'œil ; puis elle s'avança vers la terrasse, leva sa trompe et déposa le volume entre les mains du vice-roi.

Alors l'Indien, descendant de son éléphant et le désignant d'un geste :

Il est à vous, dit-il, au vice-roi ; je vous rends votre couteau à papier vivant !

JOLIETTE.

JEUDI, 4 SEPTEMBRE 1873.

La rumeur circulait hier, en cette ville, que la nomination de l'Hon. M. Olivier, comme juge, était certaine et que M. J. H. Bellerose, député pour le Comté de Laval, devait le remplacer comme Sénateur pour la division de De Lanaudière.

Nous ne pouvons pas croire à cette rumeur trop incertaine. Nous savons que M. Bellerose intrigue depuis longtemps auprès du gouvernement pour obtenir une place honorifique et lucrative. Politicien toujours prêt à sacrifier ses principes à la popularité, il est sans cesse une menace pour les gouvernants. Mais il est de ces gens auxquels il ne faudrait jamais donner l'espoir d'une faveur. Car si vous leur laissez prendre un pied dans ce sentier, ils en ont bientôt pris 4 et ils se croient des droits aux faveurs publiques.

Nous avons déjà plusieurs fois exprimé notre désir de voir nommer M. G. De Lanaudière Sénateur pour la division de ce nom dans le cas d'une vacance; c'est le vœu de tout le comté. D'ailleurs la justice veut que l'intérieur ait une part des faveurs publiques. Notre tour est venu, si jamais. Au reste pour quoi nous imposerait-on un homme sans valeur personnelle, un étranger à la division, un homme disqualifié à nous représenter.

Nous avons dans notre Comté et dans notre division vingt hommes mieux qualifiés sous tous rapports que M. Bellerose. Que l'on en choisisse un parmi eux, rouge ou bleu, Conservateur ou National, d'une seule couleur cependant, et le peuple sera satisfait.

L'Événement annonce que MM. Burroughs, de Québec, et Derome, de Rimouski, deux notaires sont faits juges. M. A. B. Routhier serait aussi nommé dans le District de Québec.

Pour Montréal, l'on parle de MM. Olivier, Bélanger, Béthune, Pominville, Roy et autres.

Il est probable que toutes ces nominations seront faites d'ici à huit jours.

LA VENTE DE LIMITES.

Le Nouveau Monde n'approuve pas la vente des limites annoncée dans divers journaux conformément à la loi, et devant avoir lieu le 21 octobre.

Les raisons que notre confrère apporte à l'appui de sa thèse peuvent se résumer comme suit : 1o. L'excès de production a causé une crise, et la vente du bois est presque nulle; 2o. Les fabricants de l'Ottawa ont été forcés, pour maintenir le taux actuel, de réduire leur production; plusieurs ont fait ou feront faillite; 3o. Nous sommes menacés d'une crise financière, et en octobre, elle sera plus grande que les années dernières; 4o. Le commerce n'exige pas de nouvelles concessions de limites; 5o. Le gouvernement ne fixe qu'à quatre et six piastres la mise à l'enclume, tandis qu'à Ontario, la vente des limites pauvres a rapporté beaucoup plus. Se basant sur ces motifs, notre confrère demande au gouvernement de ne pas "pousser" la vente de ces limites.

Notre confrère peut se rassurer au sujet du grand commerce de bois de l'Ottawa. S'il réitére à l'annonce publiée par le gouvernement il verra qu'il ne s'agit que de limites situées dans Gaspé, Rimouski, Saguenay et Grandville. Le bois fabriqué en ces endroits est exporté directement, et ne vient ni à Québec ni à Montréal. Les établissements dans cette partie du pays n'étant que nuisants, il n'est pas à craindre qu'ils puissent influencer l'immense commerce de toute la puissance avec les Etats et l'Europe.

Notre confrère est sans doute plus en état de connaître les besoins du commerce à Ottawa et à Montréal que ceux des districts maritimes. Ces années dernières, des citoyens entreprenants ont établi des chantiers et des moulins dans ces régions encore vierges du bas du fleuve. Le besoin de leur commerce exige impérieusement l'achat de limites. C'est sur la demande pressante de ces nouveaux établissements, et aussi pour se conformer à la loi, que le gouvernement a consenti à vendre quelques limites. Sans cette vente, des établissements aussi considérables que ceux de MM. Vachon et Cie., à la Rivière à la Magdeleine, le moulin du Bassin de Gaspé, le chantier du Barachois à la Malbaie et plusieurs autres n'auraient plus qu'à être fermés et abandonnés. Soutiendra-t-on que ces importantes maisons de commerce n'ont pas droit d'être alimentées? Actuellement elles ne possèdent pas du tout ou possèdent très peu de limites exploitables. Le commerce d'Ottawa ne peut être le seul maître du commerce de toute la province; l'Est a aussi quelque droit à l'attention du gouvernement et à la participation aux richesses du sol. Parce

qu'à Ottawa les marchands de bois ont produit plus que leur commerce ne l'exigeait, cela n'est pas une raison pour qu'à Rimouski et à Gaspé l'on ne produise pas du tout.

D'ailleurs, la loi oblige le gouvernement de faire une vente annuelle de limites. La 36 Victoria, chap. 9, sect. 2, dit:

"Ces ventes, présidées par un officier du Département des Terres de la Couronne ou toute autre personne ayant reçu l'instruction du Commissaire des Terres à cet effet, auront lieu toutes les ans, à l'endroit et de la manière précisés dans l'avis qui en sera donné dans la Gazette Officielle" et dans les journaux indiqués à cet effet par un ordre en Conseil, lequel sera publié au moins deux semaines antérieurement à la date de la vente."

Le gouvernement a retardé cette vente autant qu'il est possible. Il craint tellement peu la censure des chambres, qu'il l'a fixée à une époque rapprochée de la session.

C'est une erreur de dire que tout le bois est en baisse sur le marché.

Nous citerons l'épave qui est actuellement en grande demande, même pour l'an prochain, à raison de \$42. C'est l'un des plus hauts prix du marché que l'on puisse espérer. Les lots mis en vente sont en partie boisés d'épinettes. La circonstance ne pouvait donc être plus favorable pour les livrer au commerce, et l'on peut présumer que leur rendement sera aussi considérable qu'en aucun temps.

Quant à la mise à prix, elle doit nécessairement être fixée d'après les rapports des agents. Elle est faite de manière à encourager les enchères, et ne change rien au prix définitif de l'adjudication. Ceux qui se portent acquéreurs de ces limites les connaissent par faitement, et savent combien ils les doivent payer pour les exploiter avec quelque profit. Comme ils ne sont point concernés dans la gêne du commerce à Ottawa, ils seront en position de donner autant, sinon plus, cette année que plus tard, pour ces limites. Il est intéressant à ce que les capitaux placés dans leur moulin et chantiers ne deviennent pas improductifs par l'arrêt forcé de leur commerce faute de forêts à exploiter.

La loi que nous venons de citer, contient un proviso qui oblige le gouvernement à annoncer la vente des limites:

"Cet avis contiendra une description des limites à vendre, leur situation et la mise à prix qui sera fixée pour chacune d'elles après qu'elles auront été explorées et évaluées approximativement par le département; et il sera aussi déposé au bureau de l'agent des bois pour la localité où cette vente devra avoir lieu, un plan du territoire où se trouvent situées les dites limites et celles avoisinantes; ce plan demeurant sujet à l'examen du public durant tout le temps qui s'écoulera entre la publication de l'avis et le jour fixé pour la vente."

Cela explique pourquoi les annonces sont d'une certaine étendue. Mais qu'on n'aille pas croire pour cela, que la quantité offerte en vente soit exorbitante. 1621 milles sont une minime partie de l'immense domaine encore inexploité dans cette partie du pays. En égard à la demande considérable, aux exigences raisonnables du commerce, c'est le moins que le gouvernement pouvait accorder. De cette étendue il faut retrancher les rivières, les lacs, les montagnes, les savanes, les brules, qui existent à la comme partout ailleurs, sinon plus qu'ailleurs.

Il est encore d'autres graves motifs qui ont déterminé la politique du gouvernement à ce sujet. Le temps viendra bientôt les exposer. Pour le présent, nous espérons en avoir dit assez pour convaincre notre confrère que le gouvernement doit "pousser" cette vente, et qu'en ne le faisant pas, il commettrait une grave injustice envers cette partie du pays qui demande, elle aussi, à prendre son essor et à ajouter à la richesse nationale.

ORDINACTIONS.

Hier Mgr. de Gratianopolis a fait à la Cathédrale, les ordinations suivantes: Prêtres.—Joseph Adalbert Brault, Ambroise Lorion, Montréal. Diacres.—Joseph Charles Coallier, Montréal; George Corbett, Kingston; Philémon Provost, Oblat, Avila Amyot Oblat. Sous-Diacres.—Napoléon Lemoine, Pierre Giroux, F. X. Barbeau, Montréal. Minors.—Louis Joseph Lafontaine, Alfred Houle, Joseph Giguère, Adolphe Bernard, Montréal. Tonsures.—Joseph Jodoin, J. B. Charbonneau, O tave Gidoury, Victor Petit, Romuald Héto, Vitalien Dupuis et Joseph Vaillaut, Montréal.—N. Monde.

COMMERCE ANGLAIS.

Le rapport sur le mouvement du commerce anglais pour le mois de juillet accuse une augmentation considérable dans le chiffre des importations. Elles se sont élevées à £35,059 000 contre £29 806 000, pour la période correspondante de 1872, soit une aug-

mentation de plus de £5 000 000. La principale augmentation s'est manifestée dans le coton, £1,658 000, les céréales, £825,000 et les laines £500 000.

Les exportations de nouveautés accusent une diminution considérable, excepté dans les cotonnades et les linings.

Un fait remarquable, c'est que, malgré l'augmentation du prix du charbon, en Angleterre, les exportations ont augmenté. Elles ont été, pour le mois de juillet 1873, de 1 820,000 tonnes, contre 1,164,000 tonnes, pour la période correspondante de 1872. Le prix réalisé a été de £1 215 000, en 1873, contre £850,000, en 1872.

Les exportations de feronneries accusent une diminution de 10 p. 100 en quantité, étant de 268,000 tonnes, en juillet 1873, contre 377,000, en juillet 1872. Mais le prix réalisé a été beaucoup plus élevé, étant de £3,465,000 contre £3 326 000.

Ces quelques chiffres permettent de se former une idée de l'augmentation du prix du fer et des métaux en général dans la Grande-Bretagne.

La Gazette Officielle de Québec annonce la vente de plusieurs limites de bois, situées dans les agences de Rimouski, Gaspé, Grandville et Saguenay. Ces limites forment une superficie de 1621 milles. Elles sont divisées comme suit:

Table listing land parcels: Agence de Rimouski.....936 milles, Gaspé.....576, Grandville.....64, Saguenay.....25, Total.....1,621 milles.

La vente aura lieu dans une des chambres du Parlement, le 21 octobre, prochain, aux conditions suivantes:

Les limites à bois en-dessus décrites, suivant étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix de quatre piastres par mille carré pour les agences de Gaspé, Rimouski et Saguenay, et de six piastres par mille carré pour celle de Grandville.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut prix. Le prix et la rente foncière de la première année (de deux piastres par mille carré) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjudgées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne, maintenant en force et qui pourront le devenir par la suite.

LE GÉNÉRAL DE CHARETTE ET LES ZOUAVES DU CANADA.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire du Courrier du Canada, la charmante lettre suivante, adressée à M. Chs. Paquet, Président-Général de l'Union Ailet:

Paris, 28 juillet 1873.

Mon cher ami,

J'ai reçu le splendide souvenir que vous m'avez envoyé; c'est un nouveau gage de sentiments que vous avez bien voulu conserver pour moi; je ne saurais jamais assez vous en remercier, mais permettez-moi de vous dire toute mon admiration pour l'ingénieuse pensée qui a su remuer dans ce magnifique travail le souvenir du passé et l'espérance dans l'avenir.

Si en effet, les couleurs blanche et jaune nous rappellent notre drapeau de Rome, à l'ombre duquel se sont formés entre l'ancien et le nouveau monde ces liens si forts, que ni le temps ni l'absence ne sauraient détruire, l'image du Sacré-Cœur ne nous dit-elle pas les promesses divines et ne nous donne-t-elle pas le droit d'espérer des jours meilleurs?

Oui, j'en ai la douce confiance, nous nous trouverons tous un jour réunis sous la bannière du Sacré-Cœur, et en fervents chrétiens, en vrais soldats de l'Eglise, nous y inscrirons cette magnifique devise du Canada: Aime Dieu et va ton chemin.

Je ne veux pas vous remercier de votre dévouement à l'Eglise, à la Patrie et à la France; ce serait vous faire injure; à des cœurs comme les vôtres, les sentiments généreux sont tout naturels. Mais laissez-moi vous exprimer toute ma reconnaissance pour les preuves de confiance et d'affection que vous ne cessez de me donner. C'est pour moi un titre de gloire, et le récom-pense des sentiments que j'ai pour vous tous au fond du cœur.

Soyez, mon cher ami, mon interprète auprès de tous nos frères d'armes; qu'ils sachent la place immense qu'ils occupent dans mes souvenirs, comme dans mes espérances, et gardez pour vous l'assurance nouvelle de ma vive et sincère affection.

BARON DE CHARETTE.

P. S.—J'ai été bien heureux de faire la connaissance de M. l'abbé Lagacé. Je voulais le prier d'abord, de se charger de vous porter mes remerciements, mais je n'ai pu attendre si longtemps pour vous envoyer le témoignage de ma vive reconnaissance.

SITUATION EN ESPAGNE.

On ne peut se dissimuler, dit le Figaro, les difficultés insurmontables contre lesquelles a, présentement, à lutter le gouvernement espagnol; avec une armée réduite à néant, un trésor ne s'alimentant que par la vente ruineuse des débris de la propriété nationale; enfin, la dissolution complète de la Société.

Le gouvernement est littéralement en banqueroute, et sans autorité pour faire exécuter les lois et pour établir l'ordre. Les crimes les plus atroces se commettent quotidiennement, et aucune force légale ne protège la vie et la propriété des gens.

C'est le lendemain de cette crise qu'il faut chercher.

Il y eut un moment où la fortune semblait laisser l'avenir de l'Espagne indécis entre la famille de l'ex reine Isabelle et Don Carlos; mais les événements se sont succédés avec une telle rapidité, que les éléments du parti qui se formaient en faveur du jeune prince des Asturies se sont évanouis; les chefs traités à la mère en 1868 ont tenté en effet, de saisir le pouvoir et d'arborer le drapeau du fils, mais inutilement; ils ont perdu toutes leurs chances dans l'échauffourée de la place des Tauraux.

La lutte aujourd'hui est donc circonscrite entre une anarchie effrénée et la jeune armée de Don Carlos. Une marche trop précipitée de celui-ci sur Madrid, comme on s'y attendait, aurait désillusionné trop tôt les républicains sur leur rêve de gouvernement; mais l'heure est venue où, battus par leurs propres armes, ils laisseront acclamer toute dynastie qui, d'une main ferme, rétablira l'ordre et le crédit.—L'armée royale compte dans ses rangs non-seulement les paysans, mais les hommes de toutes les classes et de tous les partis, car, que l'on soit républicain ou monarchiste avant tout il faut vivre; or dans la situation critique où se trouve l'Espagne, il est logique que le premier prince venu qui maintiendra les conditions élémentaires de l'ordre et de la sécurité spéciale soit acclamé par tous.

Puisque le système républicain est celui qui divise et dissout le plus en Espagne, celui de la royauté légitime ne peut avoir qu'un avantage tout relatif: C'est sur quoi l'on doit donc compter pour l'Espagne.

ZURRA.

Faits Divers.

RECTIFICATION.—La Gazette de Joliette avait annoncé que le niveau, de la chute Manning à Joliette, était de 270 pieds environ, nous ne savons pas pourquoi la Minerve, le National ne mentionnent que 70, quand le Rapport de M. Dorval, arpenteur, confirme notre avancé.

CHANGEMENT.—M. L. A. Olivier, C. R., a cessé d'être l'associé de M. Baby, comme avocat. Nous en sommes du moins croyablement informés.

PERSONNEL.—M. C. P. Charland, Etudiant en Droit, allant à Montréal pour continuer ses études légales, va renoncer ses fonctions de Député-Protocotaire pour ce District.

INCARCÉRÉ.—Un nommé Pierre Gagnon, de Ste. Julienne, a été arrêté samedi dernier pour avoir menacé de tuer sa femme. Gagnon, nous dit-on, est un Innatique dont la jalousie est assez marquée. Il est actuellement dans la prison de Joliette.

—Lundi dernier, la foudre est tombée sur le Couvent de Lachine et a brisé le Statue en pierre, de neuf pieds de hauteur placée sur le sommet de l'édifice.

—Mgr. de Montréal fait connaître par un mandement en date du 25 juillet et qui a été lu, en cette paroisse, dimanche dernier, au prône, que la visite pastorale aura lieu à Joliette, le onze Octobre prochain.

QUÉBEC.—Mercredi soir à Stoneham, dans la localité appelée Larron, M. Pierre Paquet, cultivateur de l'endroit, était à fumer sa pipe tranquillement chez lui. Tout à coup il se pencha sur la table s'appuya la tête sur le rebord, et laissa tomber sa pipe à terre. Son fils lui fit remarquer l'accident. Voyant qu'il ne répondait pas, il le poussa du bras et lui releva la tête. C'est alors qu'il vit qu'il n'avait plus affaire qu'à un cadavre.

M. Paquet était âgé de 76 ans.—J. de Québec.

—Le nombre de navires d'ouïre-mer entrés en douane à Québec depuis l'ouverture de la navigation jusqu'à hier, est de 750, y compris 191 des Provinces Maritimes. Le nombre de ceux qui ont été acquittés pendant la même période est de 669, y compris 192 des provinces d'en bas, ce qui laisse 89 navires dans le port. Il y a aussi 53 navires dans le port de Montréal.

Depuis l'ouverture de la navigation, 256 navires ont reçu des licences à la douane de Québec pour faire le trafic dans la province.

ACCIDENT REGRETTABLE.—Mercredi dernier, vers une heure de l'après midi, le Rvd. M. A. E. Dufresne, curé de la congrégation catholique de cette ville, partait en voiture pour aller visiter un malade. En descendant la côte de la rue-King, son cheval, ayant eu peur, prit le mors aux dents. M. le curé ne put parvenir à le contrôler, et un peu plus bas, à la résidence du Docteur Paré, il fut lancé hors de la voiture dans la rue, qui est en cet endroit couverte de petites pierres. Il ne perdit pourtant point connaissance et parvint, avec l'aide d'un ami, à se rendre chez le Docteur, qui lui administra promptement ses soins. Heureusement, les blessures de notre digne pasteur ne sont point très graves, se réduisant à des contusions sur les bras et les jambes et des égratignures assez fortes dans la figure. Il devra, pourtant, porter quelque temps les marques de ce fâcheux accident, qui eût pu avoir des suites si déplorables. M. le curé est en bonne voie de guérison.

Quant à la voiture, elle a été sabattre sur le perron du magasin de M. Murray, où elle a attrapé plus de mal que son propriétaire. Le cheval en a été quitte pour la peur et une course effrénée.—Pionnier de Sherbrooke.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Lundi de la semaine dernière, un déplorable accident est arrivé à diligence faisant le service dans les "Montagnes Blanches." New-Hampshire. La voiture descendait alors une côte, dans la ville de Bethlehem, à deux milles de l'hôtel-Lunden. Les chevaux, au nombre de six, prirent le mors aux dents et devinrent incontrôlables. La voiture fut renversée, et tous les passagers, très nombreux, furent lancés sur la voie. Un M. Reeves, de Baltimore, fut tué du coup; M. Butler, banquier du Michigan, reçut des blessures tellement graves qu'il en est mort depuis. Une dizaine d'autres furent plus ou moins grièvement blessés, et de ce nombre une demoiselle Reeves, qui est morte depuis des suites de ses blessures.—Avenir National.

—La maladie des chevaux vient de faire sa réapparition à Poughkeepsie. Quatorze chevaux des chars urbains ont été atteints simultanément, et la régularité de ce service commença déjà à laisser à désirer. Il existe aussi plusieurs cas de maladie dans les écuries particulières, mais il n'y en a jusqu'à présent qu'un seul décès. L'épidémie est du même caractère que celle qui fit tant de ravages, l'hiver dernier. Le mal se déclare d'abord à la gorge et est promptement suivi de décharges d'une matière verte par les naseaux et d'un affaiblissement général.—Courrier des Etats-Unis.

Il paraît qu'il existe à Springfield Illinois un vétérinaire nommé John Crowley, qui, mieux que personne, serait en mesure, s'il voyait le personnage qui réclame le titre et les biens de Sir Roger Tichborne, de déterminer s'il est véritablement ou s'il n'est pas ce qu'il prétend être.

La mère de John Crowley tenait en Irlande à Cingher, un hôtel que fréquentait Sir Roger à l'époque où il était en garnison dans cette localité. Il prenait même des leçons d'équitation de John Crowley qui a eu ainsi l'occasion de le voir souvent et de près et qui le reconnaîtrait immédiatement s'il était mis en sa présence.—Minerve.

—La taxe des chiens à Montréal a produit \$5,000 cette année.

—Il y a environ trois semaines, les ouvriers qui travaillent sous la direction de M. Milloy, étaient engagés à niveler le terrain dans le Carré de la Puissance (ancien cimetière) quand à environ 125 pieds du chemin ils tombèrent sur un cerveau qui mesurait six pieds onze pouces de longueur, quatre pieds un pouce de largeur et d'une profondeur proportionnée. Il était en osse rouge, couvert de velours noir, bordé en feutre anglais. Entre le bois et le velours se trouvait du chlorate de chaux. Il portait l'inscription suivante gravé sur une plaque d'argent "WILLIAM E. TERRY, mort le 17 mars 1833."

Le cadavre portait un pantalon et un habit noir, une veste de satin blanc, et il était parfaitement conservé. La chair était tombée de la figure; mais les cheveux tenaient encore au crâne.

Quand on remua le cadavre, la tête tomba du cou et les pieds des jambes. Il était si bien conservé qu'on put le placer tout entier dans un nouveau cerveau après avoir remis à leur place la tête et les pieds. Il a été inhumé de nouveau au cimetière de la Côte des Neiges.—N. Monde.

ST. CÉSaire.—H. R. Blanchard, coroner de ce District, a tenu à St. Césaire, le vingt-cinq août courant une enquête sur le corps de Rosanna Danse-reau, âgé de trois ans, enfant d'Octave Danse-reau, morte sous les circonstances suivantes:

M. Danse-reau avait quitté sa petite fille dormant dans le lit de ses parents, dimanche dans l'avant-midi, pour aller à la rivière, et à son retour, il trouva

son enfant brûlée. Elle avait allumé la chandelle qui était restée sur une table près du lit et avait mis probablement le feu à ses habits. Il trouva le plancher de la maison en feu. Le verdict a été "mort accidentellement."

NORV. Mercredi après-midi un des fils de M. Edouard Brunet, de Sorel s'est noyé en se baignant dans le St. Laurent, près du Canal du Moine, et son corps a été repêché une heure après l'accident. Il était âgé d'environ 15 ans. Nous offrons l'expression de notre condoléance aux parents affligés.—Richelieu.

SOREL.—Dimanche dernier à l'issue de la messe, un jeune homme du nom de Cantara retourna chez lui, avec deux autres de ses compagnons, dans sa voiture lorsqu'arrivant près des pins de l'Eglise, son cheval prit une allure immodérée et donna de son portail, dans le dos d'une vieille personne de soixante ans, la frappant en même temps du timon de la voiture. Heureusement que le cheval se lança de côté et que cette femme évita les jantes de l'animal; mais les roues de la voiture passèrent sur elle la blessant assez grièvement.—M. de Sorel.

MEURTRE.—Dans le cas actuel, le nom de la femme est Margaret Snowden. Son mari, William Snowden, était employé comme journalier sur la ferme de M. Thomas Humphrey, dans le comté d'Anne Arundel (Maryland) à 4 milles de Baltimore. William croyait avoir des raisons cupides d'être jaloux d'un de ses camarades, Horace Waters. Dans l'après-midi de mercredi dernier, en allant au champ, il rencontra sa femme assise sous un pommier, au bord du chemin, en compagnie de Waters qui lui parlait de très près. Cette vue déplut à Snowden, et c'est d'un ton bourru qu'il enjoignit à sa femme de rentrer à la maison où il l'escorta. Un moment après, Waters, étant à labourer, fut rejoint par Snowden armé d'un fusil. Après une courte altercation entre les deux hommes, Snowden épaula son fusil en ajustant Waters, mais il ne put réussir à faire partir son arme contre Waters dont il se dédommagea en assénant trois ou quatre terribles coups de crosse sur le séducteur présumé de sa femme, qui en est mort Snowden a disparu.

Le 4 SEPTEMBRE.—Vu la défense faite par M. le Président de la République en France, de célébrer l'évacuation du territoire Français, et enfin de nous conformer à la ligne de conduite adoptée en circonstance par nos compatriotes d'outre-mer, de Montréal et d'ailleurs, les Français de Sherbrooke et des environs sont informés que la célébration organisée ici n'aura point lieu.—P. de Sherbrooke.

Dans la nuit de samedi à dimanche, le saint ciboire a été volé dans l'église de St. Barthélemi. Le voleur est entré, paraît-il, par une fenêtre qu'il a défoncée. Il n'est pas encore déjoué. On suppose que c'est un horloger inconnu qui serait passé par là à cette date.—Le Richelieu.

Un écho qui donne de splendides réponses; écoutons, c'est un journal de Paris qui parle:

Il y avait à Nante, élection pour le conseil général.

Un des candidats radicaux était M. Lucas de Peslouan, avocat, gendre du Dr. Guépin, et, qui plus est, un des plus riches propriétaires des environs.

La veille, pour chasser son élection, il réunit à dîner à sa campagne tous les notables de son arrondissement. Il leur avait promis, pour l'après-dîner, une huitième merveille qu'il venait de découvrir dans sa propriété; c'était un écho splendide produisant des effets magnifiques et répétant jusqu'à sept et huit syllabes.

Donc, on dîne; on dîne même si bien qu'on oublie le fameux écho, et ce n'est que fort tard dans la soirée qu'on se lève de table pour aller admirer le phénomène. Enfin, on se rend dans le parc.

—Eho! ého! érie t-on.

—Eho! ého! répond une voix maussade.

—Yes tu!

—Je crois f... que j'y suis! voilà plus de trois heures que je vous attends. Tableau.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné, que "Le Maire et Corporation de la Ville de Joliette" fera application à la Législature de Québec à sa prochaine session, pour obtenir divers amendements à son acte d'incorporation—27 Victoria Chap. 23.

Joliette, 1er Septembre 1873.

Apprentis Demandés.

M. Damase Léveillé a besoin de deux apprentis—serriers, munis de bonnes recommandations. Emploi immédiat. Joliette, 6 Septembre 1873.

REGLEMENT No. 2.

Règlement pour autoriser la Corporation de St. Lin à prendre des parts dans le fonds-capital de la Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation de Montréal et des Laurentides au montant de VINGT-CINQ mille PIASTRES (\$25,000) et à les payer en argent comptant, ou en débetures, et à imposer une cotisation annuelle pour payer l'intérêt sur icelles, et former un fonds d'amortissement.

Province de Québec, Municipalité de la paroisse de St. Lin.

A une session générale du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Lin, dans le Comté de l'Assomption, tenue au lieu ordinaire des séances le neuf Août et ajournée au seize du même mois, à laquelle sont présents M. le Maire, Joseph Gauthier, et MM. les Conseillers Damase Marin, Narcisse Déziel, Zéphirin Fagnon, François Huneau, formant le quorum du dit Conseil, les autres Conseillers ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de cette session.

Il est statué et ordonné par règlement comme suit:

1. Le Maire de la dite Corporation est autorisé et requis de prendre et souscrire pour, de la part, et au nom de la dite Corporation de la dite Paroisse de St. Lin, deux mille cinq cents parts ou actions de dix piastres chacune, dans le fonds-capital de la dite Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation de Montréal et des Laurentides, le tout aux conditions suivantes.

2. Une station ou dépôt du dit Chemin de Fer sera placé et établi aux frais de la dite Compagnie au point qui sera jugé le plus convenable par la dite Compagnie dans les limites de la Municipalité du Village de St. Lin, à une distance toutefois qui ne sera pas plus éloignée que d'environ huit ou neuf arpents de l'Eglise Paroissiale de la paroisse de St. Lin, au Nord de la Rivière Achigan.

3. La dite Compagnie, s'efforcera de faire des arrangements avec la Compagnie du Chemin à lisses de Colonisation du Nord de Montréal pour que le transport du bois de St. Lin à Montréal ne coûte pas plus de \$1.20 pour le bois sec et \$1.50 pour le bois vert, par corde.

4. Au cas où la Corporation de la paroisse de St. Anne ne souscrira pas un montant d'au moins quinze mille piastres dans le fonds-capital de la dite Compagnie, la dite Compagnie ne permettra pas qu'il soit placé et ne placera pas de dépôt ou station du Chemin de Fer dans l'étendue de la susdite paroisse.

5. Il sera au choix de la dite Corporation de St. Lin de payer ces parts soit en argent, soit en débetures qui devront être acceptées au pair par la dite Compagnie.

6. Les dites parts ou actions et intérêts sur icelles seront dues et payables à la dite Compagnie lorsque et aussitôt que le dit Chemin sera en opération depuis la paroisse de St. Lin jusqu'à l'endroit appelé Hochelaga, près de la cité de Montréal, et de soit par une ligne allant directement au dit lieu d'Hochelaga, soit par une jonction avec le Chemin de Fer à être construit par la Compagnie du Chemin à lisses de Colonisation du Nord de Montréal et celui à être construit par la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, allant de Québec à Montréal.

7. Les débetures qui seront émises par la Corporation seront pour un montant de pas moins de cent piastres, chacune, payables dans vingt-cinq ans et portant intérêt au taux de six pour cent par année, le dit intérêt payable semi-annuellement à la Banque des Marchands du Canada, à Montréal.

8. Pour payer l'intérêt et pour établir un fonds d'amortissement de deux pour cent par an, sur le montant des dites débetures en sus et au-delà du dit intérêt, une taxe ou cotisation spéciale est par le présent règlement imposée sur les biens fonds imposables, situés dans la dite Municipalité de la paroisse de St. Lin comme suit savoir:—L'évaluation des propriétés foncières, sujettes à imposition, dans les limites de la Municipalité de la paroisse de St. Lin, étant de deux cent-vingt-trois mille sept cent cinq piastres (\$223,705), la dite cotisation sera de quatre-vingt-huit centimes par chaque cent piastres, pour l'année de l'émission des bons susdits, et pour chacune des années suivantes, jusqu'au paiement et extinction des dites débetures.

9. La dite taxe ou cotisation spéciale sera due et payable de la même manière que les autres taxes et cotisations imposées par la Corporation, pourvu que dans le cas où la valeur des biens imposables de la dite Municipalité augmenterait, ou au cas qu'un dividende serait reçu de la dite Compagnie, sur les parts prises et souscrites par la dite Corporation, dans le fonds-capital de la dite Compagnie, la dite Corporation devra réduire proportionnellement la dite taxe ou cotisation spéciale, et dans ce dernier cas, tel dividende sera employé au paiement de l'intérêt et des fonds d'amortissement des dites débetures.

10. Si les dites parts ou actions sont vendues par la Corporation et la Paroisse de St. Lin, après avoir obtenu pour opérer cette transaction, le consentement de la majorité des contribuables de la Municipalité de la Paroisse de St. Lin, dans une assemblée régulièrement convoquée à cet effet, le prix de cette vente sera appliqué au paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement des dites débetures.

Le Conseil de St. Lin, à sa session spéciale du seize d'Août courant, à laquelle étaient présents: M. le Maire, Joseph Gauthier, et MM. les Conseillers Gilbert Poulin, Narcisse Déziel, Joseph Archambault et François Huneau, tous membres du dit Conseil, et formant un quorum d'icelui, et présidé par Son Honneur le Maire, Joseph Gauthier.

Le règlement ci-dessus a été passé à la pluralité sur moi-même du Conseiller Narcisse Déziel, secondé par le Conseiller Gilbert Poulin.

En conséquence, les habitants tous qualifiés dans la paroisse de Saint Lin, sont notifiés par les présentes que le vote soit en faveur ou contre le Règlement sera pris en la Salle Publique de St. Lin, le QUINZE de SEPTEMBRE prochain, aux heures indiquées par le Soussigné.

Donné à Saint Lin le jour et an ci-dessus mentionnés en premier lieu.

JOSEPH GAUTHIER, Maire. P. RENAUD, & T. M. L. P. S. L.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de F. A. M. FOUCHER, de St. Jacques L'Achigan, FAILLI.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'au SIXIEME jour de SEPTEMBRE 1873. Après lequel jour le dividende sera payé.

L. Jos LAJOIE, Syndic Officiel. Montréal, 20 Août 1873.

Liste des Lettres non réclamées au Bureau de Poste de Joliette, le 1er Septembre 1873.

Arnault Joseph, Brouillare Joseph, Barrette Louise, Bacon Louis, Chamberland Simon, Maurice J. H., Peneta Delle, Pellant Onézime, Paucé Dme Paul, Rondeau Louis, Richard Georgile.

N. B.—Les personnes qui réclameront ces lettres devront dire qu'elles ont été annoncées. E. ASSÉLIN, Maître de Poste.

Apprentis Demandés.

On a besoin à la boutique de M. Chs. Desmarais, meublier, Rue St. Pierre—Joliette, de 3 ou 4 apprentis pour travailler dans les meubles. 1er Septembre 1873.

Réparation.

Je déclare que c'est à tort que j'ai dit que Azurie Paucé était le père de l'enfant né du mariage de Charles Léclair avec Délima Rochelleau.

(Signé) MARIE GAGNON. St. Alexis, 26 Août 1873.

AVIS.

Je, soussigné, fais savoir au public que je n'entends être responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre ou permission signé de ma main. DAMASE ETHIER. St. Charles Borromée, 15 Août 1873.

A VENDRE.

Avis aux Médecins et Autres.

Le Dr. Robitaille désirant cesser de pratiquer, offre en vente son emplacement, situé dans le village de St. Roch de l'Achigan, Comté de l'Assomption.

—AUSSI—

une des meilleures terres de la paroisse de 3 arpents sur 20, avec une belle aiterie située à 20 arpents de l'Eglise, bâtie de maison, de grange, etc.

Une terre à bois d'un arpent sur 40 de haut, située à 30 arpents du village. Toutes ces propriétés ainsi que l'apothicairerie, le ménage, les instruments aratoires et les animaux, seront vendus aux conditions les plus libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser au Dr. ROBITAILLE, de St. Roch, ou à M. J. A. ROBITAILLE.

No. 217. Rue des Commissaires. MONTREAL.



PROVINCE DE QUEBEC, CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLS PRIVES.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (dans lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVES doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 21 Juillet 1873.

Tannerie à Vendre.

Une BOUTIQUE de TANNERIE, de 50 x 30 pieds, à deux étages, bâtie sur un emplacement de deux arpents en superficie et située dans le florissant village de la paroisse de St. Jacques l'Achigan. La Tannerie sera vendue avec les outils, une machine à broyer le tan, et une certaine quantité d'écorce; elle peut employer plusieurs hommes.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, au propriétaire soussigné.

Jos. LAPOINTE. St. Jacques, 16 juillet 1873. p—cm

VENTE PAR LE SHERIF. DU DISTRICT DE JOLLETTE

Septembre 1873.

—Duchessay vs Vienne.

1. Un tiers indivis de toutes les rentes constituées représentant les cens et rentes payable par les propriétaires d'une partie du Fief Martel, suivant cadastre No. 82, la dite partie du fief contenant 22 arpents de largeur sur deux lieues de profondeur, bornée en front par la Rivière du St. Esprit, en profondeur par le township de Rawdon, d'un côté par la seigneurie de l'Assomption, et de l'autre côté par le Fief B. yeul.

2. Toutes les rentes constituées, payable par les propriétaires de la partie du Fief Martel, dépendant de la seigneurie de Lachenaie, suivant cadastre No. 83, la dite partie de Fief, située en la paroisse de Lachenaie; contenant 22 arpents de largeur sur une lieue de profondeur.

Vente à Lachenaie, le 12 Septembre, à dix heures.

—Riopol vs Daniel.

1. Un emplacement dans le village de St. Henri de Muscouche, de 100 x 90 avec maison à 3 logements, grange, étable.

2. Un lopin de terre de 1 x 20 arpents, à la cabane Rond, dite paroisse de Muscouche.

3. Un lopin de terre, au même lieu, de quatre arpents de largeur à un bout et de 13 arpents de largeur à l'autre bout, sur une profondeur de 20 arpents.

Vente le 12 Septembre, à une heure de l'après-midi.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES CULTIVATEURS ET DES BATISSES ISOLEES DU CANADA CONTRE LE FEU.

CAPITAL..... \$600,000.00

Bureau Central pour Québec (Province) 12 Rue St. Jacques, MONTREAL.

Président, l'Hon. A. McKenzie. Vice-Président, pour la Prov. Québec; J. H. Bellrose, M. P. et M. P. P. Secrétaire pour la Prov. Québec; S. Pagnuelo, Ecr.

DIRECTEURS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

L'Hon. L. Archambault, l'Hon. W. H. Chiffers, Sénateur; l'Hon. P. L. Dostaler, M. C. L.; l'Hon. J. J. Ross, M. P. et M. C. L.; l'Hon. P. Martin, M. P. et M. C. L.; R. Masson, Ecr., M. P.; P. Larue, Ecr., M. P. P.; L. A. Sers, Ecr. Avocat; W. Prévoist, Ecr., M. P.; F. A. Quin, Ecr. Avocat.

La Compagnie d'Assurance des Cultivateurs n'est composée que de Canadiens; il suffit de connaître les noms des Actionnaires, imprimés sur nos circulaires, pour se convaincre qu'il n'y a pas une Compagnie d'Assurance qui donne aux assurés canadiens autant de garantie de toute sorte.

En s'assurant à cette Compagnie contre le feu, on est assuré en même temps, et sans payer rien de plus, contre toutes les pertes causées par le tonnerre, qu'il mette le feu ou non. N'oubliez pas cela, c'est très important; et nous tenons à contredire une certaine COMPAGNIE AMERICAINE qui avance faussement qu'il n'y a pas de Compagnie Canadienne d'Assurance contre toutes les pertes causées par le tonnerre; par l'ASSURANCE DES CULTIVATEURS, que toutes les pertes causées par le tonnerre, qu'il y ait incendie ou non.

M. CREPEAU, Agent.

St. Félix de Valois, Août 1873.

EXHIBITION PROVINCIALE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE POUR 1873

L'EXHIBITION PROVINCIALE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE pour 1873, ouvert au monde entier, aura lieu à Montréal, MARDI MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 16 17 18 et 19 SEPTEMBRE, sur le terrain Avenue Mont-Royal, près du Mile-End.

Prix offerts..... \$12,000 à \$15,000

Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 63, rue St. Gabriel, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées pour les animaux devront NÉCESSAIREMENT être faites le ou avant SAMEDI, le 30 AOÛT, mais pour les produits agricoles, ainsi que pour les objets du département Industriel, ce temps sera prolongé jusqu'à SAMEDI, le 6 SEPTEMBRE.

N. B.—Aucune entrée ne sera reçue après ces dates.

Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemin de Fer et de Navigation, pour rapporter, FRANCO, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, GEORGES LECLERE, Secrétaire C. A. P. Q.

Montréal, 8 Juillet 1873.

Sous Presse.

(Pour être Publié en Novembre 1873)

LOVELL'S GAZETTEER OF BRITISH NORTH AMERICA.—Contenant la description de plus de six mille cités, villes et villages dans les Provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de l'Isle du Prince-Edouard, de Manitoba, de la Colombie Anglaise et de Territoires du Nord-Ouest.—des informations générales, tirées de sources officielles, quant aux routes, localités, distances de plus de 1500 lies et rivières, avec un tableau des routes, indiquant la distance des Stations de Chemins de Fer, et des Ports de Mer, des lacs et des rivières aux cités, villes et villages dans toutes les Provinces. Prix demi-liure \$2 50; pleine reliure \$3.75. Des agents pour demander ou compiler les informations.

JOHN LOVELL, Imprimeur. Montréal, 9 Août 1873.

A VENDRE.

1o. Une terre, voisine de celle de l'Eglise, située en la paroisse de St. Liguori, comté de Montcalm, contenant un arpent et demi de front, sur quarante-cinq arpents de profondeur—sans bâtisses;

2o. Un lopin de terre, situé à douze arpents du village de la dite paroisse de St. Liguori, contenant trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur—avec grange et étable sus-érigées.

3o. Une terre, située dans le village de la paroisse de St. Liguori, de trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, plus environ six arpents en superficie, aboutissant à la Rivière Lac-Ouareau—avec maison et magasin, hangar, grange, remise et autres dépendances dessus construites.—Ce terrain propriété est arrosée au milieu par une source capable d'alimenter plus de 50 bêtes-à-cornes.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire soussigné,

Oct. G. BELISLE, Marchand et Cultivateur. St. Liguori, 4 juillet 1873.

HOTEL DU CANADA

PAR M. LOUIS CHEVALIER.

PLACE—BOURGET, (COTE-SUD.) JOLLETTE.

M. CHEVALIER a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir un HOTEL

Au Côté-Sud de la Place-Bourget (Voisine du "DOMINION TELEGRAPH.")

Il ose compter sur une bonne part du patronage public par le confort qu'il offre sa maison, sa ponctualité à servir les pratiques et l'excellent choix des liqueurs.

Bonnes Chambres, Salles nombreuses; repas servis à toute heure.

Des écuries spacieuses où les chevaux sont bien soignés.

Joliette, 1er Mai 1873.

Arrêtez chez J. J. PROVOST,

Pour acheter vos effets de Groceries et Provisions. Il se flatte de pouvoir vendre aux prix les plus réduits les articles et effets de première qualité qu'il tient constamment en magasin.

M. Provost continue d'acheter les

GRAINS. La farine d'avoine, La graine de trèfle, La graine de mil, Les fèves blanches, etc., etc.

Il achète et vend le Bardeau.

Par sa ponctualité et sa droiture, M. Provost croit avoir mérité une part du patronage public; et il le sollicite humblement.

ETABLISSEMENT, (Coin des Rues St. Charles Borromée et Notre Dame.)

JOLLETTE.

MOULIN A COUDRE DE LOCKMAN.

A vendre chez CHS. B. H. LEPROHON, cinq piastres comptant et cinq piastres par mois.

CERTIFICATS.

D'Aillebont, 19 Oct. 1872. CHS. E. H. LEPROHON, Joliette.

MONSIEUR, J'ai l'honneur—et c'est avec grand plaisir—de vous annoncer que le moulin que vous m'avez vendu est des meilleurs qualités et j'en suis très satisfait, et je le recommande au public.

DELE. AL. MICHAUD, Joliette, 20 Septembre 1872.

M. Leprohon, Je suis des plus satisfaites du moulin à coudre que vous m'avez vendu. Depuis huit mois que je le possède, il ne s'est pas dérangé une seule fois.

C. DUPLESSIS, Joliette, 29 Oct. 1872.

M. Chs. B. H. Leprohon, Le moulin à coudre de Lockman que vous m'avez vendu me donne grande satisfaction, et je ne puis faire mieux que de le recommander au public, et je le prie de beaucoup aux vœux.

Mme. THEOPHILE GRENIER.

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à JOLLETTE. RUE DE LANAUDIERE.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier, DANS TOUS LES GOÛTS.

LIBRAIRIE.

M. A. Delisle vient d'ouvrir. Rue de Lanaudière, une librairie où l'on peut se procurer, livres de prières de toutes espèces, chapeteaux, images, objets de fantaisie, et aussi toute espèce de papier, enveloppe, tapisserie, etc., etc.



JULIUS FERSCHKE, MANQUONNIER.

Informe le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETERIES, tels que, MANCHONS, VICTORINES, CAPOTTES, PAR-DESSUS.

Casques pour Messieurs. Casques pour Dames. Le tout fait avec les meilleures Pelleterie du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toute les commandes qu'on lui fait, et repare les vieux articles en pelleterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelleterie qu'on lui apportera. Joliette, 9 Octobre 1869.

MEUBLES! MEUBLES! A Bon Marche.



C. CAPISTRAN.

(Autrefois facteur de moulins à battre)

Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant une boutique où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des couchettes, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc.

M. C. Capistran est toujours prêt à faire des cercueils extra sous le plus court délai possible. Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf.

A BAS PRIX. Telle est sa devise, RUE STE. MARIE. EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE. JOLLETTE.

19 Novembre 1872.

N. I. CHARLAND, TAILLEUR, RUE MANSEAU.

Vis-à-vis le Bureau et Résidence de B. Vicina et D. Desormier, Ecr., Notaires.

M. N. I. Charland se chargera de toutes commandes qu'il exécutera avec goût et promptitude. Une visite est respectueusement sollicitée.

SELLERIE.



DAMASE LEVEILLÉ SELLIER.

(A l'Enseigne du Grand Mai Rouge et Bleu.) Rue Manseau—Joliette.

Tient constamment en sa BOUTIQUE, le choix le plus varié en

Harnais simples et doubles DE TOUTES SORTES, Selles, Bride de Selle, Sangles pour Etalons, Lieux de Bracelets pour chevaux qui se frappent, Etrilles, Brosses, Peignes, Fouets, Pompons, &c., &c., &c.

M. D. Leveillé profite de cette occasion pour offrir ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques, tant de la ville que de la campagne, et les invite de nouveau à visiter son établissement, qu'il vient d'augmenter considérablement.

Le PLUS BAS PRIX sera demandé pour tous les articles offerts en vente. Joliette, 21 Avril 1873.

HOTEL DE L'UNION TENU PAR

G. LEBLANC, PLACE-BOURGET, [En Face de l'Hotel de Ville,] JOLLETTE.

La maison de M. G. LEBLANC offre tout le confort désirable, et les voyageurs y trouveront toujours une table bien servie et des liqueurs de premier choix. Les gens de la campagne y trouveront des écuries et des remises convenables pour leurs chevaux et voitures. M. G. Leblanc tiendra constamment des chevaux et voitures à la demande des voyageurs. Joliette, 10 Mai 1872.

HOTEL QUEBEC, TENU PAR

JOSEPH BEAUDRY, RUE ST. PIERRE. [En arrière de l'Hotel de Madame Stansfeld,] JOLLETTE.

HOTEL QUEBEC offre tout le confort désirable aux voyageurs, qui y trouveront toujours de bonnes chambres, d'excellents lits, et une table servie avec le goût le plus exquis. Les liqueurs sont de première qualité. Les gens de la campagne y trouveront des écuries et remises convenables pour leurs chevaux et voitures. Les voyageurs trouveront toujours à l'HOTEL QUEBEC des chevaux et voitures pour se faire conduire en quelque lieu que ce soit. Joliette, 18 Mai 1872.

HOTEL JACQUES-CARTIER.

JOSEPH COULET

Vient d'ouvrir un HOTEL sous ce nom, au coin des rues ST. PAUL & NOTRE-DAME, EN FACE DU MARCHE, JOLLETTE.

HOTEL AMERICAIN TENU PAR

EUSEBE BEAUDRY, VILLAGE DE L'ASSOMPTION, EN FACE DU QUAI, [Maison occupée ci-devant par feu M. Joseph Archambault.]

Les voyageurs trouveront à cet HOTEL tout le confort désirable; bonne table, bons lits, liqueurs choisies, etc. De vastes écuries sont attachées à l'établissement. M. E. BEAUDRY continuera d'acheter des chevaux, comme par le passé. Joliette, 7 Mai 1872.

HOTEL DU PEUPLE

Licencié pour la vente en détail de Vins et Liqueurs fermentées. **L'ÉPIPHANIE.**

MEDERIC DURAND Informe ses amis et le public voyageur qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans le florissant village de L'Épiphanie. Les voyageurs trouveront toujours à cette maison les vins et liqueurs fermentées de première qualité, une bonne table, de bons lits. Pour les chevaux et voitures, de bonnes et spacieuses écuries et remises. L'Épiphanie, 3 Décembre 1872. 3-m

Littérature Canadienne.

ANNALES RELIGIEUSES ET HISTORIQUES DE LA PAROISSE DE ST. JACQUES le MAJEUR.

VIE DE M. J. Romuald Paré Ancien Curé de la paroisse de St. Jacques, PAR **M. P. F. X. CHAGNON, Ptre.**

Les enfants et les amis de la paroisse de St. Jacques sont spécialement invités à se procurer ces deux volumes qui sont en vente au bureau de la Gazette de Joliette.

ANNALES..... \$0.30
" à la douzaine..... 3.00
VIE DE M. PARÉ..... 0.20
" à la douzaine..... 2.00

R. R R
90
SUR
100

DES MORTALITÉS qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités sont dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les reins, les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie, la fièvre et l'agie, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., céderont en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide. Pour les Rhumes, la toux, l'Influenza, la Diphthérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, le Frisson, la Fièvre et l'Agie, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude, adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac avec le Récupérateur Rapide (si vous avez l'Agie ou la Fièvre intermittente, lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Comment le Récupérateur rapide agit. En quelques minutes, le patient sentira une égère démoussaison et la peau deviendra un peu rouge; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur adoucie la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps, ses propriétés diffusives stimulantes se répandront dans tous les tissus et veines du système, amenant les grandes et les organes à demi paralysés à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de l'inspiration et la surface du corps prouvera une plus grande chaleur. Les maladies de l'estomac, les Rhumes, les Frissons, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuent rapidement et le patient tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri. On s'apercevra qu'en se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou vers les boyaux ou sur l'estomac et les boyaux, qu'on sent plusieurs jours on ressentira une agréable chaleur, montrant la teneur de temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades. Prix du Récupérateur Rapide RADWAY, 50 centimes la bouteille. À vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE. 87 Maiden Lane, New-York, 439, Rue St. Paul, Coin de la Rue St. François-Xavier, Montréal.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE

CONTRE LE FEU N'assure que les **FERMES** ET LES Résidences détachées.

Incorporée et entrée en affaires en 1853. CAPITAL ET SURPLUS..... \$600,000.00 DEPOT DU GOUVERNEMENT..... 100,000.00

BUREAU:—225, Rue ST. JACQUES MONTREAL E. H. GOFF, Agent-Général.

DIRECTEURS CANADIENS. Col. ASA WESTOVER, Durham, Qué. B. BENOIT, écr., M. P. St. Hubert, Qué. Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre de l'Agriculture. Hon. FRANK SMITH, Séateur, Toronto, JOHN CRAWFORD, écr., Q. C. et M. P., et Président de la Royal Canadian Bank, Toronto. JOHN TURNER, écr., (Sessions, Turner et Cie., Toronto) ALEX. MANNING, écr., Toronto.

ASSURE CONTRE LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE TONNERRE, soit que le feu s'en suive ou non. La Compagnie a donné naissance à ce caractère d'assurance. Aucune autre Compagnie en Canada ne donne cette garantie à ses assurés.

CHS. B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

REFERENCES. Dr. LAURENCE, Joliette. A. MAGNAN, Joliette. Dr. M. S. BOULET, B. VEZINA, J. O. DESJETS, B. H. LEPROHON, E. B. GODIN, G. BABY, J. MARTEL, A. ARCHAMBAULT, L'Assomption, L. U. FONTAINE, Magistrat de District, Joliette, 1er Février 1873.

Dépot de Bière.

On trouvera constamment chez **J. U. FOUCHER, Marchand—JOLLETTE,**

de la célèbre bière de St. Jacques, au prix de 27 centimes le gallon par quantité de 5 gallons et plus. On y vend aussi de cette bière en petite quantité, (3 demiaris et plus.) Joliette, 1er Février 1873.

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE

DE **GRAY**

Pour le Rhume, la Toux, l'Enrouement et les Affections des Bronches et de la Gorge.

Lorsque Jacques-Cartier remonta, pour la première fois, le St. Laurent, le remède, employé constamment par les indiens, et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les gouttes de gomme sortant de l'épinette rouge (*Abies Rubra*) qui était donné sous forme d'une confection après avoir été mélangée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français, remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Dans ce sirop, se trouve contenue une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui préparée à une température peu élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés balsamiques, Adoucissantes, Expectorantes et Toniques. Prix 25 Cents par Bouteille. Seul manufacturier, HENRY GRAY, Pharmacien, Montréal. En vente par tous les pharmaciens et les marchands de la campagne. **TRESIDDER & ROBITAILE,** PHARM. CHFS. Agents en Gros pour Joliette. 20 mai 1872. 1-ap

Atelier Typographique DE

'**LA GAZETTE DE JOLLETTE** ON EXECUTE A CE BUREAU, TOUTES SORTES

D'IMPRIMES, TELS QUE

LEVERES, CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES **LETRES FUNERAIRES, BLANCS DE COMPTES**

BILLETS DE BANQUE CIRCULAIRES, AFFICHES, PROGRAMMES,

BLANCS, POUR

AVOCATS

ET POUR **NOTAIRES,**

ETC., ETC. MM. les Greffiers ainsi que M. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoins.

Le tout imprimé sur **BON PAPIER,** et à des **PRIX TRES REDUITS**

BLANCS

AU BUREAU DE **"LA GAZETTE"** POUR LES **AVOCATS.**

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas—Affidavits pour Saisie-Arrêt—Avant Jugement—Affidavits pour obtenir jugement—Déclarations pour Saisie après jugement—do avant jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requête pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et affidavit—do pour Saisie-Gagerie;

POUR LES NOTAIRES.

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Trans port et Signification, Procurations.

POUR LES GREFFIERS DES COMMISSAIRES.

Blancs de Sommations simples, Tiers-Interdits après jugement.

Huissiers.

Blancs de Procès-Verbaux de Saisie, Avis de Vente. **Secrétaires—Trésoriers.** Rôle d'Évaluation de Perception, Liste Alphabetique d'Électeurs, &c. —DE PLUS:— Un grand nombre de Blancs d'Exécutions, autres pour les Cours de Circuit de Québec.